

REVUE DE PRESSE



21 NOVEMBRE 2017

> 04 DECEMBRE 2017



Lundi 20 novembre 2017 / Méréville

Attrape-monstres à la bibliothèque



Prochaine animation samedi 16 décembre, sur le thème de Noël.

Samedi, carton plein ! Pas moins de 18 enfants ont écouté studieusement les histoires de Michèle, conteuse bénévole. Le thème cette fois-ci, insufflé par la Filoche, était le noir. La couleur, les peurs, les cauchemars, les différences... Après une demi-heure de lecture, les enfants ont confectionné en atelier, les fameux attrape-monstres, composés de feutrine, bouts de laine, et revêtus de diverses peintures phosphorescentes pour faire encore plus peur, et à enfermer dans des pots en verre décorés. Les animations sont à chaque fois en adéquation avec les

thèmes de lecture. Tous les trimestres à la bibliothèque, le thème change, et nos 6 dévoués bénévoles du village, Agnès, Annie, Suzanne, Françoise, Michèle et Sophie, mettent tout en œuvre pour divertir nos chers bambins.

Prochaine agitation, samedi 16 décembre, sur la thématique de Noël. Venez nombreux, attention les places sont limitées !

Mardi 21 novembre 2017 / Xeulley

Le fil d'Ariane se délocalise



Le fil d'Ariane se délocalise

Les assistantes maternelles se sont retrouvées pour une matinée d'éveil proposée aux bambins. Les animatrices du relais avaient mis à leur programme l'habillage d'un ours avec du coton, que les petites mains ont collé avec application pour que « petit ours n'ait pas froid ». Des comptines furent ensuite reprises en chœur.

Beaucoup de monde pour découvrir les mineurs de charbon

Vendredi 17 novembre, La Filoche organisait une projection cinématographique dans le cadre du cycle « Noir ». Une cinquantaine de personnes s'était déplacé pour le film « L'épopée des gueules noires », réalisé en 2016 par Fabien Béziat et Hugues Nancy. Souffrant, le réalisateur Béziat n'avait pu se déplacer et c'est Laurent Blanchard, responsable cinéma à La Filoche, qui a fait la présentation du film et a animé la causerie qui a suivi la projection. Basé sur des archives judicieusement choisies et des témoignages d'anciens mineurs, le film retrace près de deux siècles d'exploitation minière. Il a été vivement



apprécié par les spectateurs, parmi lesquels figuraient d'anciens mineurs de fer.

Daniel Bontemps

Un terrain pour la future gendarmerie



Les gendarmes devraient emménager dans de nouveaux locaux début 2020.

Les élus communautaires ont approuvé la cession d'un terrain à Neuves-Maisons. Le conseil a également fixé les nouveaux taux pour la taxe d'aménagement, applicables à compter du 1er janvier.

Lors du dernier conseil communautaire de Moselle et Madon qui s'est déroulé à Chavigny, les élus ont approuvé la cession d'un terrain dans le cadre de la construction de la future gendarmerie à Neuves-

Maisons. Filipe Pinho, président du conseil communautaire a souligné que désormais, le projet est entré dans sa phase opérationnelle avec des travaux qui devraient débuter au premier semestre 2018 et une livraison des bâtiments prévus début 2020.

Pascal Schneider, vice-président chargé des finances et de la mutualisation, a présenté les nouveaux taux pour la taxe d'aménagement qui seront applicables à compter du 1er janvier. Il a rappelé que la taxe comprend deux parties, une part perçue par le conseil départemental et une part intercommunale prélevée sur les communes.

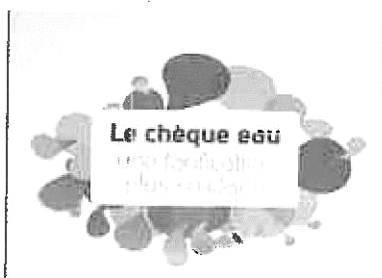
A l'unanimité le conseil a adopté un taux de 5 % applicable sur l'ensemble du territoire des communes membres de la communauté de communes. Un taux différent majoré est appliqué sur les secteurs où la création d'équipements publics est nécessaire, en raison de l'augmentation significative de la population : Bainville-sur-Madon 10 %, Chaligny 10 %, Chavigny 10 % - 7 %, Flavigny 7 %, Frolois 20 %, Maizières 15 %, Neuves-Maisons 10 %, Pulligny 10 %, Richardménil 8 %, Sexey-aux-Forges 10 %, Viterne 8 % et Xeulley 8 %.

En fin de conseil, le président a informé le conseil qu'une étude était menée pour le projet de la cité scolaire inclusive en lieu et place de l'ancien INRS. Celle-ci, de grande ampleur permettra d'avoir une vue globale sur l'aménagement du site mais également de l'influence du projet sur sa zone d'implantation.

Jeudi 30 novembre 2017 / Neuves-Maisons

■ Vite lu, vite su s

Une tarification solidaire avec le "chèque eau "



La Communauté de communes Moselle et Madon met en œuvre une tarification solidaire de l'eau, pour aider les habitants les plus modestes. Qu'ils soient ou non

abonnés directement au service de l'eau de la CCMM, ils peuvent prétendre au « chèque eau ». Cette mesure s'adresse aux ménages dont le quotient familial est inférieur à 450€. Il est de 20 € par ménage, majoré de 10 € par enfant à charge. Renseignement sur le site internet www.cc-mosellemadon.fr ou s'adresser à la mairie de sa commune (ou au CCAS).

Six jeunes s'initient à l'impression 3 D

Dans le cadre de l'accompagnement collectif proposé par la Mission Locale Terres de Lorraine, six jeunes inscrits à la Mission Locale ont été reçus dans les locaux de La Filoche à Chaligny pour assister à la présentation de l'atelier d'initiation numérique

du Fab Lab. Ils vont intégrer un groupe de travail collaboratif autour de la création d'objet en 3 D. Pour cela, ils manipuleront les outils de modélisation (logiciels, imprimante 3 D, découpe laser), réaliseront un objet qu'ils présenteront lors de l'événement de clôture. Cela leur permettra d'acquérir de nouvelles compétences en six séances.

Accueil d'un jeune

Depuis la fin de la semaine dernière, Pierre-Emmanuel, engagé en propédeutique avant de choisir la voie de la prêtrise, est dans la paroisse aux côtés du curé Serge Gérardy pour huit jours.

D. B.

Samedi 02 décembre 2017 / Neuves-Maisons

L'école de musique privilégie le groupe



Didier Boucher et Jean Goepfer, de l'école de musique de Moselle et Madon

La tournée de l'école de musique a permis à près de 2000 spectateurs de partager un beau moment musical dans plusieurs lieux de la communauté de communes.

Mardi soir, l'école de musique E3M a choisi d'organiser son assemblée générale dans la salle vitrée de la Filoche et a réuni une bonne vingtaine de personnes. Tous les dirigeants étaient satisfaits de

l'année écoulée. L'école est bien dans son rôle d'animation du territoire. En effet, la tournée de l'école de musique a permis à près de 2000 spectateurs de venir partager un moment musical dans plusieurs lieux de la communauté de communes de Moselle et Madon.

Jean Goepfer, président de E3M a rappelé que l'apprentissage restait au cœur de l'activité de l'association. Sur le plan pédagogique, depuis quelques années, l'école privilégie l'apprentissage collectif et sur ce point, Didier Boucher, directeur de l'école, précisait que les acquis techniques des élèves restaient équivalents à un cours individuel, d'autant plus, que la préparation et le temps des répétitions des concerts viennent conforter l'étude de l'instrument.

Concernant les effectifs, le nombre d'élèves reste stable autour de 216 avec une base beaucoup plus solide.

Le rapport financier a présenté un budget maîtrisé, équilibré qui permet à l'école d'accentuer l'achat d'équipements. Les nouveaux tarifs trimestriels ont été présentés : 180 € pour l'option collective et 240 € pour l'option individuelle. Sur ce point, le président précisait : « Toutes activités confondues, la moyenne hebdomadaire étant de trois heures par élève, ramené au coût horaire, le tarif est de 5,45 €.»

Dimanche 03 décembre 2017 / Chaligny

Dialectique de l'être et du paraître



Un magnifique spectacle d'ombres et couleurs projetées

Mercredi après-midi, à la Filoche, la Cie Moska de Strasbourg a donné un spectacle de théâtre d'ombres à manivelle, dessin et musique en direct. Couleur Corbeau, programmé dans le cadre d'un cycle thématique dédié à la couleur noire et à guichets fermés, raconte l'histoire de ce héros, plutôt un antihéros, car Corbeau se trouve bien laid. Il souffre d'être sombre quand les autres font étalage de leurs couleurs chatoyantes. La comédienne,

Marie Michel, d'origine lorraine, illustratrice à la base, entraîne le jeune public dans cette aventure à l'aide de papiers découpés et autres ingéniosités rétro projetées. Elle est accompagnée en musique et sur place par Nicolas Beck au tarhu, croisement de violoncelle et de vielle orientale, qui précise : « en fait, il s'agit d'une création contemporaine adaptée à des instruments anciens ». Petits et grands ont été captivés durant les 45 minutes que dure ce magnifique spectacle.

Prochain rendez-vous de spectacle vivant dans le cadre du second cycle thématique intitulé « Autour de la table », le vendredi 26 janvier, un spectacle de danse et de marionnette, « Festin », donné par le Collectif Errances. Réservation conseillée. Dès 6 ans.

De l'école à la carrière



Dégustation de larves en compagnie de Yann Chassatte.

Les deux classes de Mmes Teboul et Antoine ont participé à une découverte de la carrière de calcaire sur le plateau Sainte-Barbe.

Dans le but de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux, une sortie nature était organisée par la société des carrières de l'Est, en partenariat avec la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM), le Conseil départemental

de Meurthe-et-Moselle.

Des représentants de ces instances ont accompagné les 41 écoliers de CE2 et CM dans leur découverte. Valérie Jaeger leur a appris tout de l'histoire des cailloux et de la vie insoupçonnée de la carrière. Ils sont partis à la recherche de graines avec Yann Chassatte de l'Atelier vert qui leur a fait déguster des larves de petites guêpes qui colonisent les églantiers. « Je suis toujours étonnée par les enfants qui ne sont pas du tout impressionnés et qui leur trouvent un bon goût de noisette », sourit ce dernier. S'ensuivait la plantation de quelques arbres et arbustes d'un corridor écologique créé ce jour-là pour la conservation de la biodiversité, avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

La démonstration avec les engins d'extraction avec leur taille gigantesque les a captivés. Le plan d'actions pour la préservation et le développement de la biodiversité de la carrière s'appuie sur les préconisations de l'étude environnementale, réalisée en 2015.

Cette chère Simone à La Filoche



Un spectacle qui mêle voix et musique.

Dans le cadre de son cycle thématique « Noir » la médiathèque de la Filoche à Chaligny présente la pièce de théâtre « Cette chère Simone » de la Compagnie Les Fruits du Hasard. Cette pièce, retrace avec distance, musique, objets manipulés et humour noir le parcours de Simone Weber, la diabolique de Nancy. Dans les années 80, cette dame respectable âgée de près de 60 ans, est accusée d'avoir assassiné son amant, puis de l'avoir découpé à la meuleuse à béton avant de le jeter

dans des sacs-poubelles. On la soupçonne également d'avoir empoisonné, quelques années plus tôt, un militaire en retraite qu'elle avait épousé quelques semaines avant. Dans ce spectacle, voix et musique se mêlent en une même pulsion pour détourner le fait divers de départ.



COMMUNES

CCMM

Dimanche 26 novembre 2017 / Flavigny-sur-Moselle

Les échos du conseil municipal

Le conseil municipal confirme le choix sur la vente des futaies pour 2018. Il s'agit des parcelles 5,6 et 7 du bois de Leleau.

Les conseillers entérinent la convention de servitude conclue avec GRDF et autorisent le maire à signer tous les documents.

Les conseillers décident de maintenir le régime indemnitaire actuel dans l'attente de la mise en place du régime tenant compte des fonctions, sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le conseil émet un avis défavorable concernant la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans l'état actuel des informations dont il dispose et refuse de financer la contribution à ce syndicat.

Les conseillers sont très favorables à la dénomination de l'EREA « François-Joubert » et du gymnase « Emile-Salvador ».

Une subvention exceptionnelle de 950 € est versée à Flavigny Festif pour la Saint-Nicolas. Cette association n'avait pas demandé de subvention en mars.

Mardi 28 novembre 2017 / Méréville

Le nouveau lotissement sort de terre



Création de 18 logements au "Petit Verger" secteur du coteau.

Aux dernières délibérations du conseil étaient votés : l'aménagement d'un projet de 18 logements "le Petit Verger" secteur du coteau (les équipements publics doivent être adaptés). Par souci d'économie de moyens et stimulation de la concurrence, la commune et la Com'com ont décidé de créer entre elles, un groupement de commandes en vue de passation de marchés publics de maîtrise d'œuvre. Le montant estimatif de ces travaux est fixé à 46.354 € HT pour la commune et 123.646 € HT pour la com'com.

-Marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures, affermissement des tranches conditionnelles 2 et 3 : au vu des vitesses excessives de nombre de véhicules empruntant la RD115b, il est nécessaire de réfléchir à la mise en œuvre d'aménagements pour améliorer la sécurité des usagers. La commune doit se faire accompagner pour mener à bien cette réflexion. La place de la Mairie doit être réaménagée.

-Régénération de la forêt communale, avec un programme de coupes prévu en 2018 : pour les réaliser, il est proposé d'ouvrir et/ou de nettoyer les cloisonnements actuels. Ces derniers permettront une meilleure pénétration dans la forêt pour les promeneurs. À cette issue, il y aura une vente de futaies de la coupe en grumes et une vente de bois de chauffage par la commune qui, compte tenu de

la configuration du terrain (pente humide) se fera en bois livré. Vente réservée aux habitants qui en feront la demande. -Motion pour la gratuité des transports scolaires : le conseil régional propose la gratuité des transports scolaires pour certaines familles. La commune demande au Conseil régional d'adopter la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements.

Mardi 28 novembre 2017 / Pulligny

Tout est gratuit à la Grafiteria



Déposer et/ou prendre gratuitement, c'est jusqu'à samedi !

La « Grafiteria » organisée dans la localité ce samedi par la mairie et le comité des fêtes, a récolté un franc succès puisqu'un peu plus de 70 personnes sont venues leur rendre visite. La manifestation était organisée dans le cadre de la semaine de réduction des déchets. Les citoyens amenaient les objets en bon état dont ils ne voulaient plus et ils repartaient avec ce qui leur plaisait. Ce marché 100 % gratuit a bousculé les habitudes.

L'occasion de discuter autour d'une boisson chaude, en compagnie du chef de projet Prévention des déchets de la CCMM qui expliquait comment réduire ses déchets, ou avec les animateurs de la com'com et les enfants du conseil municipal des jeunes qui montraient comment réaliser des Tawashis (des éponges japonaises faites à partir de vieilles chaussettes). Il reste des objets, les organisateurs ont décidé de laisser la salle du conseil municipal ouverte en accès libre jusqu'à samedi de 9 h à 12 h.

Les vêtements restants seront apportés au Relais et les objets à la Fabrique. Devant un si beau succès, l'opération sera reconduite l'année prochaine.

Jeudi 30 novembre 2017 / Neuves-Maisons

L'économie d'énergie en quelques gestes



Des conseils simples pour faire des économies.

Avec quelques gestes simples, il est possible de diminuer de 8 % sa facture d'énergie et de réduire au final le réchauffement climatique. C'est le défi « Familles à énergie positive » avec une première séance tenue vendredi à la MVA en présence de Chantal Dicandia, référente logement du conseil départemental et de Guillaume Matthos, animateur, ainsi que du maire. Prochain RV aujourd'hui de 14 à 16 h à la MVA.

Neuves-Maisons

■ Politique

La mairie communique sur la taxe sur l'électricité

La taxe sur l'électricité votée par la majorité le 8 septembre continue à faire des remous. Pascal Schneider, 1er adjoint, chargé du budget et des finances, a bien voulu donner quelques précisions.



Quelles sont les bases légales ?

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité a été votée dans le cadre de la loi de finances du 7 décembre 2010, à l'article 23 (loi n° 2010-1488). Puis l'article 37 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 a apporté des modifications relatives à la détermination des coefficients, applicable à compter du 1er janvier 2016. En 2010, le Premier ministre était François Fillon et Nicolas Sarkozy Président de la République.

Combien de communes ont instauré cette taxe ?

Plus de 34 000 communes, d'après les chiffres de la division financière de tutelle, l'administration fiscale. Au 1er janvier 2017, il y avait 35 416 communes en France. Ce sont donc moins de 5 % des communes qui ne l'ont pas encore instaurée. En Meurthe-et-Moselle, on peut citer Nancy, Vandœuvre, et pour des communes de même importance que Neuves-Maisons, Toul, Pompey, Briey, Dombasie, Essey-lès-Nancy, Laxou, Liverdun, Villers-lès-Nancy. Pour des communes plus petites, Rosières-aux-Salines, par exemple. Dans le canton, Flavigny a aussi mis

en place la taxe. Pour la Meurthe-et-Moselle, ce n'est qu'une minorité de communes qui y a recours actuellement. C'est une exception dans le cadre national. Pour le moment.

Pourquoi la commune de Neuves-Maisons a-t-elle choisi de voter la taxe ?

Depuis maintenant 4 ou 5 ans, on assiste à une diminution importante des dotations : en 2016, moins 150 000 €, en 2017, moins 70 000 €. Cela fait en moyenne environ 7 % du budget de fonctionnement. Neuves-Maisons a engagé un plan d'économies en 2016 sur le fonctionnement. Il vise à mutualiser les moyens, les services. Il tend à ne pas renouveler certains emplois quand on peut trouver une autre organisation. On a fait ainsi des économies sur le transport des enfants en instaurant le « pédibus ». « Si nous n'avons pas une vision rationnelle du budget, on mènera le budget dans une impasse ». Le désengagement de l'État depuis plusieurs années entraîne des transferts de charges. Pour un exemple actuel, la privation de contrats aidés pénalisera les services jeunesse.

La nouvelle taxe se fera au taux de 8,5 %, alors qu'on peut la choisir entre 1 et 12 %. Le taux pour Neuves-Maisons est celui de la majorité des communes qui l'ont arrêté autour de 8 %. Pour un foyer – et pas par personne – cela fera 38,41 € en moyenne.

Et les 800 signataires de la pétition de Guy Bernard et Claude Schlegel ?

Cette pétition, Pascal Schneider ne l'a pas vue. Il se demande si tous les signataires sont bien de Neuves-Maisons : « Je ne doute pas qu'il y ait des mécontents, mais est-ce vraiment 800 foyers ? » Effectivement, c'est le foyer, qui est la base du calcul de la taxe. Le 1er adjoint constate que cela fait une minorité comparée au nombre de foyers de la commune. Il rappelle aussi sa tentative d'explication aux opposants lors du dernier conseil municipal.

Pascal Schneider se déclare ouvert à l'explication de la politique menée par la municipalité.

Daniel Bontemps

Samedi 02 décembre 2017 / Chaligny

Echanges de parcelles

Lors du dernier conseil municipal, outre la présentation du rapport d'activité de la communauté de communes Moselle et Madon 2016, plusieurs dossiers ont été évoqués. Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

La carte annexée au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée prend en compte les nouveaux tracés situés sur le territoire.

Une parcelle de 56 m² de l'emprise de la rue du Fond du Val le long de la parcelle L 1336 est déclassée en vue de sa cession à 4 € le m² et deux autres parcelles AB 570 et 571 sont cédées, en échange de parcelles au Rondeau, à la CCMM pour l'euro symbolique.

Dans le cadre du contrat mutualité, la collectivité décide de retenir la garantie 3 : risque « incapacité temporaire de travail, invalidité et minoration de retraite ».

La convention avec le refuge du Mordant est reconduite pour l'exploitation de la fourrière animale pour l'année 2018 (500 € HT).

Toutes les subventions aux associations sont attribuées. La demande de l'association Yaka est différée.

Une décision vient modifier le budget de fonctionnement. Il s'agit de réajuster les dépenses de personnel, d'inscrire le reversement au fonds de péréquation et de noter des frais d'entretien de voirie. Au titre de l'investissement, les élus ont inscrit les travaux d'aménagement du parking Filions et diverses dépenses d'équipement nouvelles.

La création de six emplois d'agents recenseurs est décidée pour la période du 9 janvier au 17 février 2018.

Lundi 04 décembre 2017 / Pont-Saint-Vincent

Le projet de maison médicale compromis



Le projet d'une maison médicale semblait bien parti.

C'était un projet privé initié par un pharmacien et deux médecins : une maison de santé pluridisciplinaire sur une propriété de la mairie, l'ancienne station d'essence Fina

La mort dans l'âme, l'adjoint, Jean-Pierre Macheret, a annoncé au conseil municipal vendredi soir que le projet, travaillé depuis des mois, ne verrait pas le jour, les banques refusant tout crédit.

Le maire, Jacques Seren, et l'adjoint, Jean-Pierre Macheret ne veulent pas baisser les bras. Ce dernier envisage l'installation de la maison médicale dans les locaux du lycée Tournelle si celui-ci déménageait dans les bâtiments de l'ancien INRS à Neuves-Maisons.

« Ce projet de maison médicale était chaotique » a déclaré Antoine Desmoceaux, qui a contesté onze points sur douze à l'ordre du jour, avec un autre élu Yannick Hellack, de telle sorte que le conseil municipal s'est prolongé pendant plus de deux heures.

Manque de consultation des parents sur les rythmes scolaires ? Le comité de pilotage ne sert à rien ? Chaque parent pourra donner son avis en votant en mairie le 11 décembre de 8 h à 19 h. « Je n'ouvre pas le débat » a dit le maire.

Vente de l'immeuble 48, rue Carnot ? On n'en connaît pas encore le prix.

Une « boîte à lire », une ancienne cabine téléphonique sera installée dans le parc de la mairie dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets.

Financement d'une classe de découverte : 3.000 € pour 27 enfants. Mais sur quel quotient familial ?

Risques d'inondations ? 117 immeubles, soit 480 habitants, sont concernés. « Nous sommes des laissés pour compte dans la Gemapi », a dit le maire.

Lundi 04 décembre 2017 / Bainville-sur-Madon

Au fil du conseil

Les nouveaux rythmes scolaires à l'ordre du jour présentés par le 1^{er} adjoint, Didier Bataillard, ont été validés à l'unanimité, soit 4 jours pour la rentrée de septembre, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30.

L'accueil de loisirs du mercredi, les Bainvi'loups fonctionnera de 8 h 30 à 16 h 30, 12 € pour un quotient familial inférieur à 800 € et 12,20 €, au-delà. Possibilité d'inscrire les enfants pour la matinée (8 h 30-12 h) ou l'après-midi (13 h 30-16 h 30) pour 5 €, le repas avec la matinée ou l'après-midi est à 4,60 €. Le tarif forfaitaire de la garderie pour le mercredi matin, 7 h 30-8 h 30 est à 1 € et de 16 h 30-18 h à 1,50 €.

Le maire explique que les CCAS peuvent être supprimés dans les communes de moins de 1.500 habitants. Le budget propre au CCAS sera repris dans le budget général de la commune. Cependant, un centre consultatif pour l'action sociale peut être instauré. Le conseil décide la suppression du CCAS et instaure une commission consultative avec les membres actuels.



ACTUALITES ***DIVERSES***

Ligne 1 : à vous la parole !



Le public peut donner son avis sur www.avenirligne1.jenparle.net.

Le Grand Nancy a lancé publiquement, ce jeudi, la concertation autour du futur de la ligne de transport n° 1 dont le tram sur pneus actuel est saturé et fatigué. Un enjeu qui concerne tout le bassin de vie.

Rien n'est choisi. On a préparé les choses, on les met sur la table ». Le propos est martelé par Christophe Choserot, le vice-président du Grand Nancy. La métropole a en effet lancé publiquement, ce jeudi, la concertation autour du renouvellement et de l'extension de la ligne 1. Outre les hypothèses de

matériels (tram sur fer, tram sur pneus, bus à haut niveau de service), ce dialogue avec le public porte donc sur un tracé de base de Kléber Saint-Max à Nations-Jeanne d'Arc avec des variantes pour desservir le plateau de Brabois (les lacets de Leclerc, un tunnel en lisière du Jardin botanique, des bus sur le tracé actuel). S'y ajoutent des options comme une prolongation pour desservir Roberval, la Porte Verte...

250 millions d'euros

« C'est un dossier majeur, le grand dossier de ce mandat avec le thermalisme », insiste André Rossinot. Un projet à 250 M€ pour une mise en service en 2023. Mais le patron du Grand Nancy se place dans une perspective « transport » beaucoup plus large : « Cette artère doit servir tout le bassin de Nancy en créant des ouvertures vers Champigneulle, Frouard, Pompey, vers Moselle et Madon, Dombasle, Saint-Nicolas... Nous allons engager une étude pour avoir une vision stratégique dans la globalité ». La vice-présidente aux mobilités, Malika Dati, rappelle qu'il y a plus de deux millions d'échanges (toutes mobilités confondues) entre la métropole et le seul sud meurthe-et-mosellan : « On va partir de la demande pour fixer cette stratégie et non de l'offre ! ».

S'exprimer en ligne

La concertation sur la future ligne 1 est en tout cas enclenchée et accompagnée par la Commission nationale du débat public, une instance indépendante dont l'objectif est de garantir que le public dispose de toutes les informations. Régis Guyot, une personnalité chevronnée, sera le garant de cette concertation et chacun peut le saisir directement à l'adresse regis.guyot@garant-cndp.fr. Sur le fond, le public peut participer à des réunions, à des ateliers, à des rencontres (infos sur le site du Grand Nancy). Il peut surtout s'informer et exprimer son avis sur une plateforme numérique dédiée (www.avenirligne1.jenparle.net), sur les registres des 20 mairies, à la métropole, par mail (avenirligne1@grandnancy.eu). Cette phase de concertation dure jusqu'au 27 janvier. Les choix seront effectués courant 2018.

Ghislain UTARD